

## EXTRAIT

## du procès-verbal du Conseil communal

Séance

: du 15 juin 2022

Présidence : Laurent BALSIGER, Président

## LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- Vu le préavis de la Municipalité N° 15/2022 du 28 mars 2022 ;

- Entendu le rapport de la commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances;

- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

## décide

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de CHF 165'000.- TTC (cent soixante-cinq mille francs) destiné aux travaux de réaménagement et de stabilisation des berges du ruisseau du Polny et du renforcement du collecteur EU par gainage;
- 2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement;
- 3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal d'Épalinges, le 15 juin 2022.

aurent BALSIGER

La Secréta

Fabienne GHEZA